

**RAPPORT ANNUEL**  
**31.12.23**

# SPM FUNDS

## **SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
publique de droit belge à compartiments multiples  
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements  
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

Aucune souscription ne peut être acceptée sur la base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées après la remise à titre gratuit du prospectus et des documents d'informations clés.

# SOMMAIRE

<b>1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3</b>
<b>1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3</b>
<b>1.2 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>5</b>
1.2.1 . Informations aux actionnaires	5
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés	7
<b>1.3 . RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.23</b>	<b>9</b>
<b>1.4 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION</b>	<b>12</b>
1.4.1 . Résumé des règles	12
1.4.2 . Taux de change	13
<b>2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT GLOBAL FLEXIBLE</b>	<b>14</b>
<b>2.1 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>14</b>
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	14
2.1.2 . Cotation en bourse	14
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	14
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille	16
2.1.5 . Distributeurs	16
2.1.6 . Indice et benchmark	16
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	16
2.1.8 . Politique future	16
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque	17
2.1.10 . Affectations des résultats	17
<b>2.2 . BILAN</b>	<b>18</b>
<b>2.3 . COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>19</b>
<b>2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>	<b>20</b>
2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23	20
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	20
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	21
2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	21
2.4.5 . Performances	22
2.4.6 . Frais	24
2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	26

# 1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

## 1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

---

### Siège de la SICAV

Avenue du Port, 86C bte 320 - 1000 Bruxelles

### Date de constitution de la SICAV

15 octobre 2012

### Conseil d'administration de la SICAV

#### Président

En l'absence d'un Président du Conseil d'Administration nommé conformément aux statuts, l'administrateur le plus âgé présent lors de la réunion est nommé président de séance.

#### Membres

- M. Sébastien Lippens, Administrateur,
- M. François Chaulet, Administrateur,
- M. Benoît De Landsheer, Administrateur indépendant,
- M. Grégory Guilmin, Administrateur indépendant.

### Personnes physiques chargées de la direction effective

- M. Sébastien Lippens, Administrateur,
- M. François Chaulet, Administrateur.

### Type de gestion

Société de gestion

### Société de gestion

Dénomination : Montségur Finance

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée

Siège : 39, rue de Marbeuf - 75008 Paris, France

Société agréée le : 20 juillet 2004

#### Mandataires sociaux :

- M. François Chaulet, Président,
- M. Ludovic Eyt-Dessus, Directeur Général.

### Commissaire

EY Réviseurs d'Entreprises SRL, Kouterveldstraat 7B 001, 1831 Diegem, représentée par Monsieur Christophe Boschmans.

### Promoteur

Montségur Finance ; 39, rue de Marbeuf - 75008 Paris, France

### Dépositaire

CACEIS Bank est une société anonyme de droit français au capital de 1.280.677.691,03 euros, dont le siège est sis 89-91, rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France, immatriculée sous le numéro RCS Paris 692 024 722, CACEIS Bank agit en Belgique par l'intermédiaire de sa succursale belge, CACEIS Bank, Belgium Branch, située Avenue du Port 86C b320 à 1000 Bruxelles et inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise BE0539.791.736.

### Gestion financière du portefeuille

Montségur Finance ; 39, rue de Marbeuf - 75008 Paris, France

## **SPM FUNDS**

### **Gestion administrative et comptable**

Montségur Finance ; 39, rue de Marbeuf - 75008 Paris, France

Déléguée à CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C bte 320 - 1000 Bruxelles

### **Service financier**

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C bte 320 - 1000 Bruxelles

### **Distributeur(s)**

Montségur Finance ; 39, rue de Marbeuf - 75008 Paris, France

### **Liste des compartiments et des classes d'action**

Global Flexible :

- Classe C Capitalisante
- Classe C Distribuante (création le 28-07-2023)
- Classe P Capitalisante
- Classe P Distribuante
- Classe Y Capitalisante
- Classe Y Distribuante

La description des différentes classes est mentionnée au prospectus.

## 1.2 . RAPPORT DE GESTION

### 1.2.1 . Informations aux actionnaires

SPM Funds est une Sicav publique à compartiments multiples qui répond aux conditions de la directive 2009/65/CE et régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

Elle est inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0849.727.522. Ses statuts sont déposés au Greffe du Tribunal de l'entreprise de Bruxelles.

La valeur nette d'inventaire des actions de distribution et/ou des actions de capitalisation, leur prix d'émission et de rachat ainsi que tous les avis destinés aux actionnaires peuvent être obtenus tous les jours ouvrables bancaires au siège de la SICAV ainsi qu'auprès des organismes susmentionnés. Ils sont en outre publiés sur le site BEAMA.

Le compartiment de la SICAV a été lancé le 26 octobre 2012.

#### Changements relatifs au conseil d'administration depuis le dernier rapport annuel (du 31-12-2023)

Pas de changements.

#### Gestion des portefeuilles

Le conseil d'administration de la SICAV a confié la gestion des portefeuilles d'investissement des compartiments de la SICAV à Montségur Finance, société de gestion de portefeuille française (n°GP-04000044).

Le conseil d'administration de la SICAV a confié la gestion administrative et commerciale de la SICAV à Montségur Finance.

#### Informations requises en vertu de l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations

##### Description des principaux risques auxquels est exposée la société

Les facteurs de risque, qui sont également décrits dans le prospectus, peuvent être détaillés comme suit :

Type de risque	Définition concise du risque	GLOBAL FLEXIBLE
Risque de marché	Le risque de marché est le risque que tout le marché ou une catégorie d'actifs chute, influençant de ce fait le prix des actifs en portefeuille.	Elevé
Risque lié à la gestion et à l'allocation d'actifs discrétionnaires	La performance du (des) Compartiment(s) dépend(ent) de l'allocation d'actifs faite par le gérant. Il existe donc un risque que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale et que la performance du (des) Compartiment(s) soit inférieure à l'objectif de gestion.	Elevé
Risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie (risque de crédit)	Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie, par sa défaillance consommée, ne puisse plus respecter ses engagements. Le risque de contrepartie peut être différent du risque de crédit dans la mesure où il peut y avoir avec une contrepartie autre que l'organisme émetteur d'un contrat garantissant la couverture d'une obligation donnée.	Elevé
Risque de change	Le (les) Compartiment(s) investit(ssent) dans des marchés étrangers et peut (peuvent) détenir des devises étrangères, il(s) pourrait (pourraient) donc être impacté(s) par des variations des cours de change donnant lieu à une augmentation ou une diminution de la valeur des investissements.	Elevé
Risque de performance	Le risque de performance, y compris la variabilité des niveaux de risque en fonction de la sélection opérée par chaque organisme de placement collectif, et l'existence ou l'absence de garanties tierces ou les restrictions grevant ces garanties.	Elevé
Risque de liquidité	Le risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable (risque de liquidité).	Moyen
Risque pays émergents	L'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. Qui plus est, les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales. Ils peuvent entraîner le cas échéant, une baisse soudaine et importante de la valeur du (des) Compartiment(s).	Moyen

<p>Risque de taux</p>	<p>Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêt. En période de forte hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du fonds peut baisser de manière significative, si la sensibilité est positive.</p>	<p>Moyen</p>
<p>Risque lié aux critères extra-financiers (ESG)</p>	<p>La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Le risque de durabilité peut sans que cette liste soit exhaustive comprendre des risques à court terme (ex : risques liés à la réputation, risques légaux, ...) et des risques à long terme (risques liés aux climats, ...). Leur concrétisation peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents, et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du Compartiment pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds prenant en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note de l'émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou manquer de précision. Il existe un risque de précision et d'objectivité sur l'évaluation d'une valeur ou d'un émetteur. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG et de durabilité. C'est la raison pour laquelle Sepiam a décidé que ces critères ne constitueraient pas des éléments d'exclusion ou d'inclusion de titres dans ses choix de gestion. Toutefois, Sepiam se réserve la possibilité d'intégrer dans l'avenir de tels critères lorsqu'elle le jugera opportun. Les investisseurs sont informés que l'évaluation des incidences probables du risque de durabilité sur le rendement du compartiment indique que ce risque est jugé, ni significatif ni pertinent au vu de son incidence et de sa probabilité. Compte tenu du résultat de cette évaluation, le risque de durabilité n'a pas été catégorisé sous le point « 2.3. Profil de risque du Compartiment » qui liste les risques jugés significatifs et pertinents. L'évaluation étant réalisée chaque semestre, la présente information pourrait donc être adaptée en conséquence ultérieurement.</p>	<p>Non significatif</p>

Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Pas d'évènement important survenu après la clôture de l'exercice.

Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Pas de circonstance susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

**Politique de rémunération**

En conformité avec les articles 213/1 et suivants de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances, la société de gestion a élaboré et applique une politique et des pratiques de rémunération qui sont compatibles avec une gestion saine et efficace des risques et qui n'encouragent pas une prise de risque qui serait incompatible avec le profil de risque et les statuts de la Sicav.

La politique de rémunération de la société de gestion est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion, de la Sicav et des investisseurs de la Sicav. La politique de rémunération comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêt.

Les détails de la politique de rémunération actualisée applicable au personnel de la société de gestion, y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et les avantages sont disponibles sur le lien internet suivant :

[https://www.montsecur.com/fr/informations\\_reglementaires/#informations\\_reglementaires\\_tabs|6](https://www.montsecur.com/fr/informations_reglementaires/#informations_reglementaires_tabs|6).

Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis gratuitement à disposition des investisseurs de la Sicav sur simple demande au siège de la Sicav.

**Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation**

Non applicable.

## SPM FUNDS

### Mécanisme du swing pricing

Dans l'intérêt des investisseurs à long terme et afin de les protéger contre les frais entraînés par les entrées et sorties des autres investisseurs, la société de gestion a mis en place un mécanisme pour le (les) compartiment(s) de la Sicav qui vise à éliminer l'impact négatif des entrées et sorties des investisseurs sur la valeur nette d'inventaire de la Sicav en application de l'Arrêté Royal du 15 octobre 2018.

#### Description de l'objectif et du fonctionnement du dispositif

Si les entrées ou les sorties dépassent un certain niveau déterminé (le seuil de déclenchement), la valeur nette d'inventaire sera ajustée à la hausse ou à la baisse à l'aide d'un pourcentage d'ajustement (le swing factor).

Le seuil de déclenchement ainsi que le swing factor sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement.

Le seuil de déclenchement a été déterminé en tenant compte de l'orientation de la gestion, de la liquidité des actifs détenus, des frais de transaction estimés et d'autres facteurs ayant un impact sur les transactions. Ce seuil est défini comme un pourcentage de l'actif net.

Le swing factor ne dépassera jamais 1% maximum de la valeur nette d'inventaire non ajustée.

L'utilisation du mécanisme se fera de façon systématique. Suite à une intervention comptable, la valeur nette d'inventaire sera augmentée ou réduite, à l'aide du swing factor, à la date des importantes entrées ou sorties nettes. Lors du calcul suivant, la valeur nette d'inventaire sera, sauf nouvelle application du mécanisme de swing pricing, à nouveau au niveau normal.

Il n'est pas possible de prédire s'il sera fait application du "swing" à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle de tels ajustements seront effectués.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du (des) compartiment(s) peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur nette d'inventaire « swinguée » est la seule valeur nette d'inventaire du (des) compartiment(s) et la seule qui sera communiquée aux investisseurs du (des) compartiment(s). Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci (est) sera calculée sur la valeur nette d'inventaire avant application du mécanisme du swing pricing.

Conformément à la législation applicable, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Les informations relatives à l'utilisation du swing pricing ainsi que le seuil de déclenchement et le swing factor seront reprises dans les procès-verbaux des conseils d'administration de SPM FUNDS.

Dans le cas d'application de ce mécanisme pour la période sous revue, l'information sera reprise dans le compartiment sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Durant la période du présent rapport, le compartiment n'a pas été concerné par ce mécanisme.

### Droit de vote

Lorsque les actions sont de valeur égale, chacune donne droit à une voix. Lorsque les actions sont de valeur inégale, chacune d'elles confère de plein droit un nombre de voix proportionnel à la partie du capital qu'elle représente, en comptant pour une voix l'action représentant la quotité la plus faible ; il n'est pas tenu compte des fractions de voix.

### Règlements SFDR/ Taxonomie

#### Article 6

L'OPC n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

#### Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"

Les investissements sous-jacents ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### 1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés

Les marchés financiers ont conclu l'année en apothéose, les investisseurs débordant d'optimisme sur fond d'espoir de *soft landing* et d'un retour rapide des banques centrales à une politique de taux moins restrictive.

Alors que l'année 2022 avait été marquée par un décrochage de l'ensemble des classes d'actifs, la plupart d'entre elles ont signé un fort rebond en 2023. Les marchés actions ont ainsi clôturé l'année sur des points historiquement élevés.

## SPM FUNDS

En France, le CAC 40 s'inscrit en hausse de près de 20% (dividendes réinvestis) tandis que, plus largement, l'indice européen Euro Stoxx 50 signe une progression de 15,8% (dividendes réinvestis).

Les marchés américains ne sont pas en reste avec un indice S&P 500 qui s'inscrit en hausse de 21,4% (en euros dividendes réinvestis). L'indice de « tech US » s'est particulièrement distingué alors que l'intelligence artificielle a insufflé un nouvel élan au secteur, soutenu les « Sept Magnifiques » - Apple, Microsoft, Alphabet, Amazon, Nvidia, Meta et Tesla.

En Asie, le constat est plus mitigé. En effet, la consommation domestique chinoise reste atone malgré la réouverture de l'économie post-Covid et les difficultés du secteur immobilier ont forcé les autorités à agir. Dans ce contexte, l'indice chinois clôture une quatrième année consécutive de baisse. A contrario, le Japon affiche une de ses meilleures performances depuis 10 ans porté par sa devise alors que la banque centrale persiste dans sa politique monétaire accommodante. Enfin, l'Inde affiche une solide performance profitant d'une activité domestique solide et des perspectives démographiques favorables. Elle bénéficie également du redéploiement d'une partie des chaînes de production chinoises sur son territoire.

Les marchés obligataires ont également enregistré de solides performances en 2023 malgré un environnement de taux fortement volatile. Les rendements des obligations souveraines européennes et américaines ont ainsi connu des périodes de tensions. Toutefois, les indices terminent l'année en positif y compris pour les obligations d'entreprises qui affichent une performance entre 8% pour le segment *Investment Grade* et 12% pour le *High Yield*.

Pour autant, l'année 2023 n'aura pas été de tout repos. Les faillites de Silicon Valley Bank, Signature Bank, First Republic Bank ou encore Crédit Suisse ont nécessité l'intervention des autorités (comme par exemple la mise en place du Bank Term Funding Program aux Etats-Unis, garantie de dépôt.) et ont provoqué un regain de volatilité sur les marchés.

Par ailleurs, le risque géopolitique s'est accru avec de nouvelles tensions sino-américaines, l'éclatement du conflit israélo-palestinien et la multiplication des attaques en mer Rouge par les rebelles Houthis contre les navires marchands en toute fin d'année.

Toutefois, le ralentissement progressif des tensions inflationnistes et la résistance des économies américaines et européennes a maintenu l'optimisme sur les marchés quant à la matérialisation d'un scénario d'atterrissage en douceur des économies qui serait en faveur d'un assouplissement monétaire dès 2024. Du côté de la Reserve Federal et de la BCE, le statu quo demeure mais J. Powell a d'ores et déjà ouvert la porte aux baisses de taux tandis que Christine Lagarde refuse de lui emboîter le pas et d'annoncer des baisses de taux.



## Rapport du commissaire à l'assemblée générale de SPM Funds sa pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Annuels de la société SPM Funds sa (« la Société »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 22 mars 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 11 exercices consécutifs.

### Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de SPM Funds sa, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Le total des capitaux propres et le résultat de l'exercice des compartiments ouverts se présentent comme suit:

Compartiment	Devise	Total des capitaux propres	Résultat de l'exercice
Global Flexible	EUR	21.794.399,57	1.703.785,47

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's")) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l' International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les

responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### **Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

### **Responsabilités de l'organe d'administration**

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

### **Responsabilités du Commissaire**

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### **Aspects relatifs au rapport de gestion**

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### **Mentions relatives à l'indépendance**

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations qui ont fait l'objet d'honoraires.

### **Autres mentions**

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas connaissance d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

Bruxelles, le 12 mars 2024

EY Réviseurs d'Entreprises srl  
Commissaire  
Représentée par

**Christophe  
Boschmans  
(Signature)**

Digitally signed by Christophe  
Boschmans (Signature)  
DN: cn=Christophe Boschmans  
(Signature), c=BE  
Date: 2024.03.12 09:21:33  
+01'00'

Christophe Boschmans\*  
Partner

\* Agissant au nom d'une srl

24CB00071

## **1.4 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION**

---

### **1.4.1 . Résumé des règles**

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

#### **Frais**

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

#### **Comptabilisation des achats et des ventes**

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

#### **Créances et dettes**

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

#### **Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés**

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante :

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance ; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.

- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.

- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique « I. réductions de valeur, moins-values et plus-values ».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste « II. Produits et charges des placements - B. Intérêts ».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste « II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap ».

## SPM FUNDS

### Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique « I.H. Positions et opérations de change ».

#### 1.4.2 . Taux de change

	31.12.23			31.12.22		
1 EUR	1,4566	CAD		1,4461	CAD	
	0,8666	GBP		0,8873	GBP	
	11,2185	NOK		10,5135	NOK	
	11,1325	SEK		11,1203	SEK	
	1,1047	USD		1,0673	USD	

## 2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT GLOBAL FLEXIBLE

### 2.1 . RAPPORT DE GESTION

#### 2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

	Classe « C-Cap »	Classe « C-Dis »	Classe « P-Cap »	Classe « P-Dis »	Classe « Y-Cap »
Période de souscription initiale :	Du 17-10-2012 au 26-10-2012	Du 24-07-2023 au 28-07-2023	Du 26-12-2016 au 29-12-2016	Du 26-12-2016 au 29-12-2016	Du 26-12-2016 au 29-12-2016
Date de première VNI :	02-11-2012	31-07-2023	29-12-2016	29-12-2016	29-12-2016
Souscription minimale initiale :	1.000 EUR	1.000 EUR	5.000.000 EUR	5.000.000 EUR	100 EUR
Souscription minimale ultérieure :	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Prix de souscription initiale des parts :	1.000 EUR	1.000 EUR	1.000 EUR	1.000 EUR	1.000 EUR

#### 2.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

#### 2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

##### Classes du compartiment

Le compartiment comporte 5 classes :

- la classe « Y-Cap ». Les frais de gestion de cette classe sont de 1,5% (maximum) par an. La souscription initiale minimale est de 100 EUR\*. La première VNI de la Classe « Y-Cap » a été calculée le 29-12-2016, la valeur initiale était de 1.000 EUR par part.
- Les 2 classes « C-Cap » et « C-Dis ». Les frais de gestion de cette classe sont de 1% (maximum) par an. La souscription initiale minimum est de 1.000 EUR\*. La première VNI de la Classe « C-Cap » a été calculée le 26-10-2012, la valeur initiale était de 1.000 EUR par part.
- les deux classes « P-Cap » et « P-Dis ». Les frais de gestion de ces deux classes sont de 0,50% (maximum) par an. La souscription initiale minimale est de 500.000 EUR\*. Les premières VNI de la Classe « P-Cap » et « P-Dis » ont été calculées le 29-12-2016, leur valeur initiale des parts était de 1.000 EUR par part.

Le Conseil d'Administration peut accepter des investissements inférieurs aux seuils souscription initiaux minimaux.

##### Objectifs du compartiment

L'objectif du Compartiment est de faire bénéficier à l'actionnaire de l'évolution des marchés financiers en visant une croissance du capital à moyen et long terme tout en préservant au maximum le capital à court terme.

Aucune garantie formelle (de capital ou de performance) n'a été octroyée au Compartiment, ni à ses participants.

##### Politique de placement du compartiment

###### Catégories d'actifs autorisés

Le compartiment est investi entre 0% et 100% en « actions » (directement ou au travers d'OPC). Le fonds peut couvrir jusque 100% de son exposition nette en actions en fonction des circonstances du marché. Ces couvertures ne peuvent pas amener le portefeuille à avoir une exposition négative aux marchés actions.

Le compartiment investit principalement (plus de 50% de ses actifs) dans des OPC. Ces OPC peuvent être des OPC ou des ETF de type « actions », « obligations », « mixtes », « monétaires » ou « alternatifs ».

La Sicav SPM FUNDS étant une SICAV coordonnée à la Directive 2009/65/CE, elle limite ses investissements à des fonds coordonnés à cette même Directive qui investissent moins de 10% de leurs actifs dans d'autres fonds.

###### Gestion active et gestion passive

Parmi les Fonds sélectionnés, on distingue les Fonds dits de gestion active des Fonds de gestion passive. Les fonds de gestion active font l'objet d'une étude quantitative et d'une analyse qualitative. Les critères d'étude quantitative sont entre

autres : la performance absolue, la performance relative par rapport à un benchmark, la volatilité, les frais ainsi que divers ratios financiers. En ce qui concerne les fonds de gestion active sélectionnés, un point est fait régulièrement et reprend les évolutions des investissements, la stratégie de gestion et les données quantitatives du fonds.

Les fonds de gestion passive (fonds indiciels et ETF) sont sélectionnés sur base d'autres critères très spécifiques tels que la capacité à suivre un indice de référence, la liquidité, le risque de contrepartie (fonds synthétiques ou physiques), la taille ou les frais des fonds.

### **Autres caractéristiques du compartiment**

#### Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées

Le Compartiment pourra avoir recours, dans le respect des dispositions légales en la matière et des règles fixées par le Conseil d'Administration, à l'utilisation d'instruments dérivés tels que des options, des futures, des swaps et des opérations de change à terme.

#### Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré

Des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré sont mises en place afin de réduire le risque de contrepartie résultant de transactions sur instruments financiers dérivés négociées de gré à gré. Ces garanties respectent à tout moment notamment les critères suivants en application de la réglementation en vigueur :

- Liquidité : Toute garantie financière reçue autrement qu'en espèces doit être liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Evaluation : les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres affichant une haute volatilité de prix.
- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières sont d'excellente qualité,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie et sont censées ne pas être hautement corrélées avec la performance de la contrepartie.
- Diversification des garanties (concentration des actifs) : Les garanties sont suffisamment diversifiées en termes de pays, marchés et émetteurs.
- Les risques liés à la gestion des garanties financières sont identifiés, gérés et atténués par le processus de gestion des risques.
- Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Les garanties financières peuvent donner lieu à une pleine exécution à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Les garanties financières autres que qu'en espèces ne peuvent ni être vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Ces garanties financières reçues en espèces peuvent uniquement être :

- placées en dépôt auprès du Dépositaire ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaire à court terme.

#### Limites de la politique de placement

Outre celles déjà précisées, la politique de placement du compartiment est conforme à celle définie par l'Arrêté Royal de 2012 pour les OPC ayant opté pour la catégorie de placement telle que prévu par l'article 7 de la loi du 3 août 2012.

#### Volatilité

La volatilité de la valeur nette d'inventaire risque d'être très élevée du fait de la composition du portefeuille.

#### Risque de change

Le risque de change n'est pas couvert de manière systématique. Les gestionnaires décident de ne pas couvrir ou de couvrir tout ou en partie le risque de change en fonction de leurs attentes quant à l'évolution des devises par rapport à l'Euro.

A titre accessoire, le compartiment peut détenir des dépôts à terme (maximum 10% de son actif net) et des liquidités (maximum 10% de son actif net).

#### Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Conformément à la Loi du 8 juin 2006, dite Loi sur les armes, telle que modifiée pour la dernière fois par la Loi du 16 juillet 2009, le compartiment n'investit pas dans des titres émis par des entreprises de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi en vue de leur propagation.

### 2.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### 2.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### 2.1.6 . Indice et benchmark

Aucun. Le compartiment est géré de manière active : le gestionnaire du portefeuille d'investissement dispose d'une certaine discrétion dans la composition du portefeuille du compartiment dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.

### 2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Le compartiment Global Flexible est un fonds de fonds flexible qui combine une expertise reconnue sur la sélection d'OPC et un savoir-faire en matière d'allocation d'actifs afin d'apporter les performances des différents marchés adressés avec une bonne diversification du risque.

Au cours de l'année 2023, nous retiendrons :

- Au niveau de l'allocation d'actifs :

Tout au long de l'année 2023, le compartiment a été essentiellement investi en actions. L'exposition du fonds aux actions au travers de sous-jacents a varié entre 65% (fin février) et 93% (début janvier). L'exposition aux marchés actions a été stabilisé autour de 74% à partir du mois de septembre. Le solde de l'actif étant essentiellement composé de liquidités et de fonds obligataires. La poche obligataire a été investie de façon défensive en privilégiant les sous-jacents investis en titres de créances *Investment Grade* libellés en euros. La durée des sous-jacents est essentiellement comprise entre 0 et 3 ans ou 0 à 1 an.

Contrairement aux années précédentes les positions en devises étrangères (et en particulier l'USD) ne sont plus systématiquement couvertes. La baisse de l'USD par rapport à l'Euro coûte un peu en termes de performance mais ce coût est assez proche du coût qu'aurait engendré la couverture.

- Sous-jacents :

En 2022 le CA de la SICAV a pris la décision de privilégier les fonds de gestion passive et les fonds avec une classification SFDR article 8 ou 9.

Au cours du premier semestre de 2023, les fonds de gestion active ont été fortement réduits ou liquidés au profit de fonds de gestion passive. A fin décembre 2023, les sous-jacents en gestion active représentent moins de 1% de l'actif net du fonds.

- En termes de performances :

Au 31 décembre 2023, la part C affiche une performance de +8,2%.

La performance est essentiellement portée par la position sur le secteur technologique via le tracker iShares MSCI World IT Sector ESG ainsi que les indices de grandes capitalisations européennes et américaine. Le rebond des petites et moyennes capitalisations ainsi que des foncières cotées a également soutenu la performance du fonds en fin d'année.

En relatif, la performance reste en-dessous de la performance des grands indices pour plusieurs raisons :

- L'exposition importante aux marchés actions émergents qui ont sous-performé les grands indices occidentaux ;
- Les énergies renouvelables qui ont beaucoup souffert dans un contexte de hausse des taux.

### 2.1.8 . Politique future

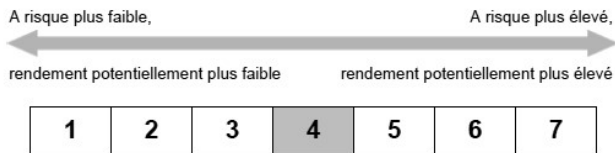
Après ce rallye historique sur les principaux marchés mondiaux, il est probable qu'une phase de temporisation permette aux indicateurs techniques de sortir d'une zone d'euphorie ou de sur-achat. La course contre l'inflation, et ainsi la capacité des banquiers centraux à baisser leurs taux directeurs, restera le principal point d'attention des prochains mois. Sur fond d'enjeux géopolitiques, l'année 2024 devra en complément faire face à plusieurs échéances politiques qui rythmeront probablement les mois à venir à commencer par les élections américaines. Dans cet environnement, le risque d'un retour de volatilité est présent. Toutefois, les fondamentaux de l'économie des Etats-Unis sont favorables. Les anticipations de croissance économique pour 2024 sont fortement remontées au dernier trimestre. Certes, les valorisations restent élevées notamment du fait du poids des 7 magnifiques, du nom des principales capitalisations de la technologie américaine. Néanmoins, le reste de la cote américaine reste à des niveaux de prix acceptables et pourrait prendre le relais. L'Europe



vit sous un régime proche avec quelques géants qui font les indices. Toutefois, les valorisations y sont inférieures aux moyennes historiques malgré ce rallye, et laissent un peu de place pour 2024.

Dans ce contexte, nous maintenons notre exposition actions en ligne avec la moyenne historique, autour de 75%. Nous allégeons les marchés émergents qui restent une position importante de l'allocation et prenons une partie des bénéfices sur le secteur technologique sur lequel nous sommes toujours fortement positif.

### 2.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en actions, obligations et autres instruments financiers sans restriction géographique.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Le capital n'est pas garanti.

L'indicateur synthétique de risque (calculé conformément aux dispositions du Règlement Délégué (UE) N° 2021/2268 de la Commission Européenne du 6 septembre 2021) classe le Compartiment sur une échelle sur la base de ses résultats passés en matière de volatilité. Cette échelle se présente comme une série de catégories identifiées par des nombres entiers allant de 1 à 7, classées par ordre croissant de gauche à droite et représentant les niveaux de risque et de rendement, du plus faible au plus élevé.

### 2.1.10 . Affectations des résultats

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires de distribuer le dividende suivant :

5,3823 EUR brut pour la part C-Dis (BE6344310253).

6,4728 EUR brut pour la part P-Dis (BE6290258027).

**2.2 . BILAN**

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
<b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>21.794.399,57</b>	<b>21.443.357,76</b>
<b>II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>20.339.262,58</b>	<b>20.555.093,54</b>
E. OPC à nombre variable de parts	20.339.262,58	20.543.329,66
F. Instruments financiers dérivés		
j. Sur devises		
ii. Contrats à terme (+/-)		11.763,88
<b>III. Créances et dettes à plus d'un an</b>	<b>-7.674,89</b>	
B. Dettes	-7.674,89	
<b>IV. Créances et dettes à un an au plus</b>	<b>-9.535,58</b>	<b>-23.980,52</b>
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-9.535,58	-12.216,64
d. Collatéral (-)		-11.763,88
<b>V. Dépôts et liquidités</b>	<b>1.547.043,04</b>	<b>971.330,80</b>
A. Avoirs bancaires à vue	1.547.043,04	886.659,92
C. Autres		84.670,88
<b>VI. Comptes de régularisation</b>	<b>-74.695,58</b>	<b>-59.086,06</b>
C. Charges à imputer (-)	-74.695,58	-59.086,06
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>21.794.399,57</b>	<b>21.443.357,76</b>
A. Capital	19.953.798,14	28.291.119,68
B. Participations au résultat	-127.463,42	358.105,89
C. Résultat reporté	264.279,38	527.193,11
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	1.703.785,47	-7.733.060,92
<b>SECTION 2: POSTES HORS BILAN</b>		
<b>I. Sûretés réelles (+/-)</b>		<b>7.806,28</b>
A. Collatéral (+/-)		
b. Liquidités/dépôts		7.806,28
<b>III. Montants notionnels des contrats à terme (+)</b>		<b>3.892.827,36</b>
A. Contrats à terme achetés		3.892.827,36

## 2.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
<b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS</b>		
<b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>1.950.222,00</b>	<b>-7.448.596,02</b>
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions		-1.733.093,71
D. Autres valeurs mobilières		1.756,30
E. OPC à nombre variable de parts	2.105.557,34	-6.125.286,93
F. Instruments financiers dérivés		
I. Sur indices financiers		
ii. Contrats à terme		22.321,46
H. Positions et opérations de change		
a. Instruments financiers dérivés		
ii. Contrats à terme	-1.261,54	-326.041,50
b. Autres positions et opérations de change	-154.073,80	711.748,36
<b>II. Produits et charges des placements</b>	<b>85.799,43</b>	<b>119.823,74</b>
A. Dividendes	56.965,18	126.882,76
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	28.075,12	8.410,40
C. Intérêts d'emprunts (-)	-467,61	-7.482,22
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	557,57	-10.809,33
F. Autres produits provenant des placements	669,17	2.822,13
<b>III. Autres produits</b>	<b>1.084,96</b>	<b>504,72</b>
B. Autres	1.084,96	504,72
<b>IV. Coûts d'exploitation</b>	<b>-333.320,92</b>	<b>-404.793,36</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-31.916,64	-63.749,58
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-10.232,30	-11.597,67
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
C	-192.385,39	-245.188,20
P	-84.391,60	-117.604,14
Y	-42.737,73	-32.453,22
Y	-65.256,06	-95.130,84
b. Gestion administrative et comptable	-16.311,71	-15.772,98
E. Frais administratifs (-)	-8.206,50	-6.901,77
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-2.245,95	-730,22
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-34.859,59	-16.833,33
H. Services et biens divers (-)	-12.916,71	-22.590,93
J. Taxes		
C	-18.616,24	-18.478,91
P	-7.836,05	-7.029,78
Y	-8.184,44	-6.887,64
Y	-2.595,75	-4.561,49
K. Autres charges (-)	-5.629,89	-2.949,77
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-246.436,53</b>	<b>-284.464,90</b>
Sous Total II + III + IV		
<b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>	<b>1.703.785,47</b>	<b>-7.733.060,92</b>
<b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>1.703.785,47</b>	<b>-7.733.060,92</b>
<b>SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS</b>		
<b>I. Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>1.840.601,43</b>	<b>-6.847.761,92</b>
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	264.279,38	527.193,11
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	1.703.785,47	-7.733.060,92
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-127.463,42	358.105,89
<b>II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital</b>	<b>-1.059.562,05</b>	<b>7.112.732,30</b>
<b>III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter</b>	<b>-739.207,04</b>	<b>-264.279,38</b>
<b>IV. (Distribution des dividendes)</b>	<b>-41.832,34</b>	<b>-691,00</b>

## 2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

### 2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<b><u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u></b>							
AMUNDI INDEX EURO COR SRI 0-3Y UCITS ETF	29.996	EUR	50,25	1.507.299,00	0,06%	7,41%	6,91%
ISHARES CORP BOND SRI 0 3YR UCITS ETF EU	343.486	EUR	4,92	1.688.336,74	0,05%	8,30%	7,75%
ISHS CO EUR COR EUR SHS EUR ETF	8.559	EUR	120,52	1.031.530,68	0,01%	5,07%	4,73%
<b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>4.227.166,42</b>		<b>20,78%</b>	<b>19,39%</b>
<b>OPC-Obligations</b>				<b>4.227.166,42</b>		<b>20,78%</b>	<b>19,39%</b>
AMUNDI STOXX EUROPE 600 ESG UCITS ETF DR	18.999	EUR	114,38	2.173.080,92	0,33%	10,69%	9,97%
BNP PARIBAS EASY SICAV MSCI NORTH AMER	11.725	EUR	186,44	2.186.043,00	0,55%	10,75%	10,03%
BNPP EASY-MSCI EUROPE SMALL CAPS EX CW	8.082	EUR	268,56	2.170.461,51	1,01%	10,67%	9,96%
FTSE EPRA NAR DEV EU EX UK GREEN CTB IC	9.656	EUR	74,01	714.663,73	0,22%	3,51%	3,28%
ISHARES MSCI USA SMALL CAP UCITS ETF	2.574	USD	491,13	1.144.406,48	0,09%	5,63%	5,25%
LYXOR ETF NEW ENERGY FCP -A- CAP/DIS	26.828	EUR	28,07	753.035,13	0,09%	3,70%	3,46%
MSCI PAC EX JAP ESG FILTERED MIN TE UEX	42.979	EUR	12,84	551.850,36	0,14%	2,71%	2,53%
<b>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>9.693.541,13</b>		<b>47,66%</b>	<b>44,48%</b>
AMUNDI SP 500 ESG ETF ACC EUR	31.247	EUR	68,98	2.155.386,81	0,07%	10,60%	9,89%
H2O ALLEGRO SP I	2,12	EUR	6.727,16	14.253,51	0,00%	0,07%	0,07%
ISHARES II PLC ISHARES MSCI EUROPE SRI	20.500	EUR	64,34	1.318.970,00	0,03%	6,48%	6,05%
ISHARES MSCI WLD INFO TECHN SECT ESG UED	52.733	USD	10,93	521.911,82	0,15%	2,57%	2,39%
VANGUARD INVESTMENT SERIES PLC VANGUARD	17.130	USD	109,73	1.701.547,96	0,32%	8,36%	7,81%
<b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>5.712.070,10</b>		<b>28,08%</b>	<b>26,21%</b>
<b>OPC-Actions</b>				<b>15.405.611,23</b>		<b>75,74%</b>	<b>70,69%</b>
LYXOR CHINA ENTREPRISE	9.391	EUR	75,23	706.484,93	0,16%	3,48%	3,24%
<b>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>706.484,93</b>		<b>3,48%</b>	<b>3,24%</b>
<b>OPC-Mixtes</b>				<b>706.484,93</b>		<b>3,48%</b>	<b>3,24%</b>
<b>OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS</b>				<b>20.339.262,58</b>		<b>100,00%</b>	<b>93,32%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>				<b>20.339.262,58</b>		<b>100,00%</b>	<b>93,32%</b>
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		1.067.619,60			4,90%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		478.065,59			2,19%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		GBP		958,36			0,01%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		SEK		49,64			0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		NOK		94,72			0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		CAD		255,13			0,00%
<b>Avoirs bancaires à vue</b>				<b>1.547.043,04</b>			<b>7,10%</b>
<b>DEPOTS ET LIQUIDITES</b>				<b>1.547.043,04</b>			<b>7,10%</b>
<b>CREANCES ET DETTES DIVERSES</b>				<b>-9.535,58</b>			<b>-0,04%</b>
<b>AUTRES</b>				<b>-82.370,47</b>			<b>-0,38%</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>				<b>21.794.399,57</b>			<b>100,00%</b>

### 2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
France	3,77%
Irlande	47,01%
Luxembourg	49,22%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par secteur	
Fonds d'investissement	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par devise	
EUR	83,44%
USD	16,56%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

### 2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

#### Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	16.009.077,11	5.817.510,85	21.826.587,96
Ventes	16.743.102,80	6.618.515,59	23.361.618,39
<b>Total 1</b>	<b>32.752.179,91</b>	<b>12.436.026,44</b>	<b>45.188.206,35</b>
Souscriptions	515.325,22	6.199.602,42	6.714.927,64
Remboursements	1.817.993,94	6.220.154,88	8.038.148,82
<b>Total 2</b>	<b>2.333.319,16</b>	<b>12.419.757,30</b>	<b>14.753.076,46</b>
Moyenne de référence de l'actif net total	21.470.622,37	21.335.610,53	21.402.303,13
<b>Taux de rotation</b>	<b>141,68%</b>	<b>0,08%</b>	<b>142,20%</b>

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

### 2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

#### C

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2021	941,68		374,34		7.304,51		7.304,51	2.086.772,33		843.325,91		16.807.788,35	2.301,02	
2022	371,75		3.054,69		4.621,57		4.621,57	756.864,24		5.682.250,98		7.907.895,02	1.711,09	
2023		1.723,00	338,43		4.283,14	1.723,00	6.006,14		1.703.212,87	596.831,86		9.683.185,68	1.851,33	1.017,79

#### P

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2021	1.121,38		226,95		2.764,06	1,00	2.765,06	1.877.556,06		372.543,66		4.713.281,58	1.704,66	1.508,34
2022	3.657,78	690,00	524,31		5.897,53	691,00	6.588,53	5.182.149,43	783.384,60	712.999,11		8.289.874,68	1.273,67	1.126,46
2023	4,69	4.340,07	3.905,67	1,00	1.996,55	5.030,07	7.026,62	6.023,62	4.996.734,90	5.110.424,33	1.177,91	8.919.449,22	1.386,37	1.222,94

#### Y

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)			Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action	
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.			
2021	2.161,61	392,76	4.890,48	3.438.539,11	623.987,26	8.077.992,18	1.651,78	
2022	726,65	1.324,71	4.292,41	1.003.467,42	1.753.259,03	5.245.588,06	1.222,06	
2023	7,13	1.850,87	2.425,15	8.956,25	2.329.714,72	3.191.764,67	1.316,11	

## 2.4.5 . Performances

\* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

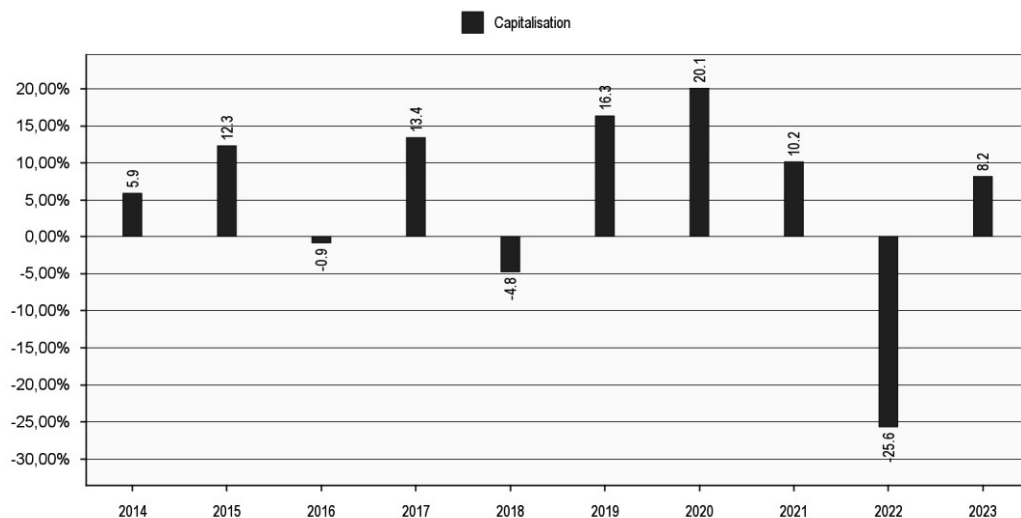
\* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

\* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

\* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) :

**C**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

### Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
8,20% (en EUR)	-3,94% (en EUR)	4,37% (en EUR)	4,67% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$$P(t; t+n) = \left( \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

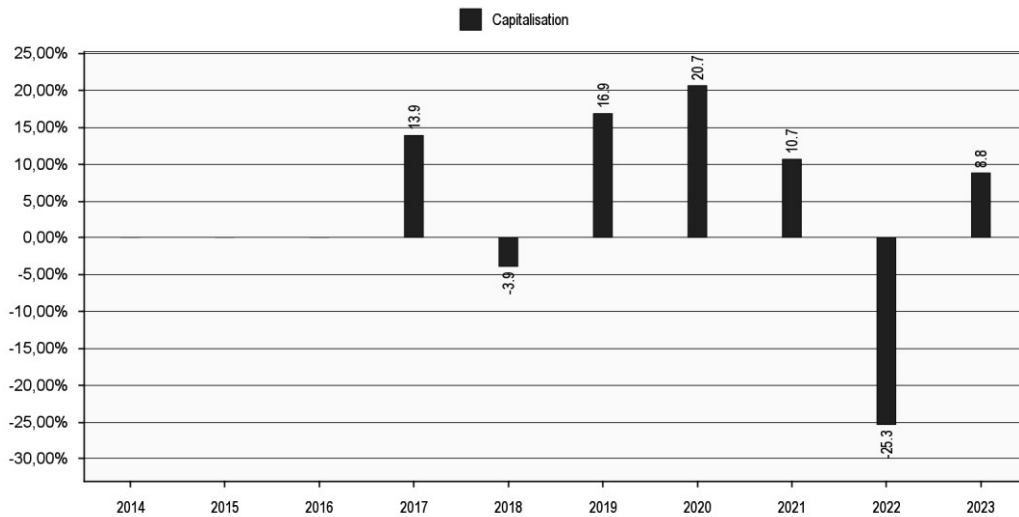
VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

**P**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

**Capitalisation**

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
8,85% (en EUR)	-3,44% (en EUR)	4,89% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$$P(t; t+n) = \left( \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

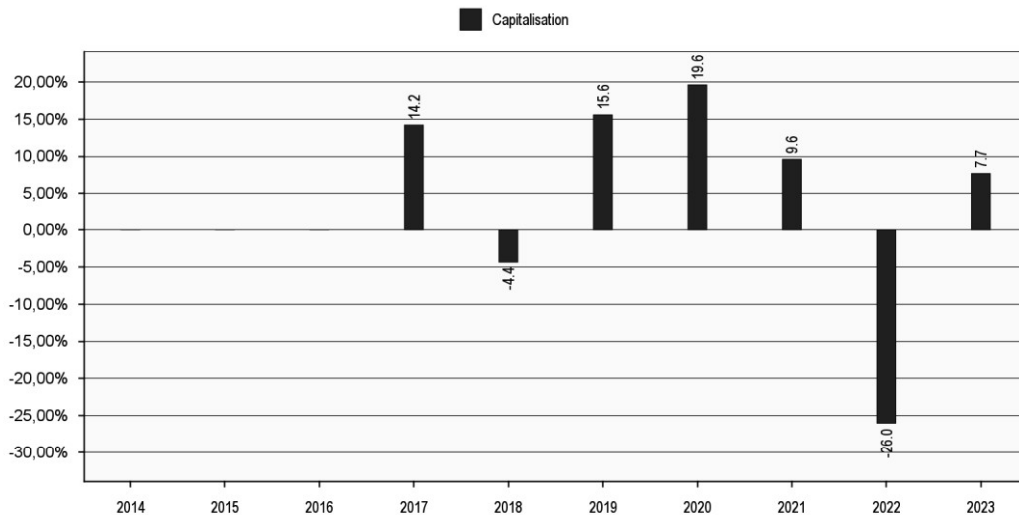
VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

Y

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

### Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
7,70% (en EUR)	-4,41% (en EUR)	3,84% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$$P(t; t+n) = \left( \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

## 2.4.6 . Frais

### Frais récurrents

#### Classe C

- Part de capitalisation (BE6242970505) : 1,99%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,76%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,23%



- Part de distribution (BE6344310253) : 1,96%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,73%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,23%

#### Classe P

- Part de capitalisation (BE6290264082) : 1,43%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,20%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,23%

- Part de distribution (BE6290258027) : 1,63%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,40%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,23%

#### Classe Y

- Part de capitalisation (BE6291427076) : 2,46%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	2,23%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,23%

#### **Existence de certaines rémunérations, commissions ou d'avantages non-monétaires (soft commissions)**

Pas d'application.

#### **Existence de fee sharing agreements**

Pas d'application.

### **2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations**

#### **NOTE 1 - Produits et charges des placements**

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les fonds sous-jacents détenus en portefeuille.

#### **NOTE 2 - Autres produits**

Le poste « III. B. Autres produits » du compte de résultats contient principalement un montant de compensation CSDR.

#### **NOTE 3 - Autres charges**

La rubrique « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats comprend principalement une facture de Maxel concernant une prime d'assurance pour la période du 19/12/2022 au 19/12/2023.

#### **NOTE 4 - Pourcentage maximal des frais de gestion**

Etant donné que le Compartiment place une part importante de ses actifs dans d'autres OPC, un niveau maximal des commissions de gestion qui peuvent être mises à charge à la fois du Compartiment concerné et des OPC dans lesquels il entend investir a été prévu. Ce niveau maximal de commission de gestion s'élève à 4,00% (hors commissions de surperformance prélevées par les gestionnaires des OPC sous-jacents).

#### **NOTE 5 – Emoluments du commissaire**

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous :

Emoluments du (des) commissaire(s) : 4.776,14 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.